



LE CHEF DE L'ETAT AUX POPULATIONS DE CINKASSÉ ET MANDOURI

P. 4

Faure Gnassingbé : « Nous ferons tout pour vous protéger »

LA NOUVELLE TRIBUNE

Hebdomadaire togolais d'investigation, d'analyses, et de publicité

N° 323 du jeudi 25 janvier 2024 / Prix : 250 F CFA

TOGO

P. 4

De 91 à 113 députés



NOUVELLE SOCIÉTÉ COTONNIÈRE DU TOGO

P. 3

Grève en cours



CORIS MONEY TOGO

P. 6



Bilan et Perspectives

NATIONAL

RESTAURATION DES MOYENS DE SUBSISTANCE

P. 4

PIA dévoile les résultats de la Phase 1



NATIONAL

AfricTalents à Lomé les 23 et 24 février 2024

P. 5

AFRIC TALENTS
Des managers pour l'Afrique

FORUM DE RECRUTEMENT
LOMÉ - 2024



DU 29 JANVIER AU 3 FÉVRIER 2024
C'EST LA SEMAINE DU CLIENT !!!
Dans toutes les BANK OF AFRICA de la zone UEMOA*

En 2024, la marque BANK OF AFRICA fête ses 40 ans avec vous !
Venez dans nos agences découvrir les cadeaux qui vous sont réservés !
• Goodies BOA spécial 40 ans • 3 billets d'avion pour le match final à Abidjan (tous frais compris)

40 ANS BANK OF AFRICA
BMCE GROUP

www.bootogo.com



Nous offrons de meilleurs services bancaires car nous sommes à l'écoute de nos clients. Mieux nous vous connaissons, mieux nous vous servons.

UN MEILLEUR CHOIX POUR UN SERVICE DE MEILLEURE QUALITÉ

Rendez-vous sur ecobank.com/unmeilleurchoix

UN MEILLEUR CHOIX
POUR UNE AFRIQUE MEILLEURE

LE CHEF DE L'ETAT AUX POPULATIONS DE CINKASSÉ ET MANDOURI

Faure Gnassingbé : « Nous ferons tout pour vous protéger »

Le Président de la République était dimanche dernier à Cinkassé et à Mandouri où il a échangé avec les forces vives de la préfecture de Cinkassé et du Grand Kpendjal. Occasion pour Faure Gnassingbé d'évoquer le problème de sécurité auquel sont confrontées ces deux préfectures de la Région des Savanes. Il a réaffirmé sa détermination à renforcer la sécurité et la résilience des populations de ces localités.

Le Togo est attaqué par des groupes armés terroristes. Les préfectures de Cinkassé, de Kpendjal et de Kpendjal-Ouest sont plus touchées. Les populations de ces zones en sont affectées. Faure Gnassingbé était dans la zone le 21 janvier dernier pour leur présenter sa compassion et leur exprimer sa solidarité.

Le Chef de l'Etat a indiqué être déterminé à assurer la protection de tous les citoyens de la région, particulièrement ceux de ces trois préfectures où se déroulent des attaques

terroristes. « Si Mandouri n'est pas en paix, le Togo n'est pas en paix, si Cinkassé n'est pas en paix, le Togo n'est pas en paix. Nous ferons tout pour vous protéger », a laissé entendre Faure Gnassingbé qui n'a pas manqué de saluer la bravoure et le professionnalisme des Forces de défense et de sécurité (FDS) déployées dans la région dans le cadre de l'opération Koundjouaré.

Pour une lutte plus efficace, le Président de la République a invité les populations à une vigilance accrue, à resserrer



les liens autour des stratégies de sécurisation, à contribuer davantage à la promotion de la culture de la paix et au renforcement de la cohésion dans la région. « Ne dormez pas sur vos lauriers. Continuez d'être vigilants, continuez

d'aider les Forces de défenses et de sécurité ainsi que les autorités administratives et politiques, car c'est ensemble que nous allons préserver la paix et la sécurité dans les Savanes », a-t-il déclaré.

Le président togolais annonce la poursuite des projets à fort impact économique et social pour renforcer la résilience des populations. Ces projets toucheront les domaines des pistes rurales, de la santé, de l'éducation, de l'agriculture, des infrastructures et bien d'autres.

Ce déplacement de Faure Gnassingbé dans le septentrion a permis aux forces vives de ces localités de lui présenter leurs vœux de santé, de bonheur et de paix. Elles ont témoigné leur gratitude pour la mise en place du Programme d'urgence de la région des Savanes (PURS), l'opération Koundjouaré ainsi que de nombreuses réalisations dans les secteurs de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, de l'énergie et de la cohésion sociale.

NOUVELLE SOCIÉTÉ COTONNIÈRE DU TOGO

Grève en cours

Le personnel de manutention de la Cellule Commerciale Entrepôt de la Nouvelle Société Cotonnière du Togo (NSCT) de Lomé, observe trois jours de grève, du 24 au 26 janvier 2024. Regroupé en Syndicat National des Agents de la Manutention du Coton du Togo (SYNAMACTO), le personnel fonde ses raisons sur l'insouciance et le laxisme de leurs responsables face à leurs doléances et requêtes. Si rien n'est fait, ce syndicat compte rentrer en grève illimitée dans les jours à venir.

Charles YAO

Suite au préavis de grève déposé le 09 janvier 2024 après une audience sollicitée avec le Directeur Général de la NSCT le 13 novembre 2023 pour discuter des conditions de vie et de travail des agents de la manutention du coton et qui restée lettre morte, le SYNAMACTO est passée à l'exécution de sa menace de grève depuis hier mercredi 24 janvier. « Déception » et « amertume » sont le quotidien de ces agents qui dénoncent leurs intérêts bafoués.

« Depuis deux ans que nous faisons tout pour que nos responsables revoient le barème du tonnage, on ne fait que nous tourner en bourrique. Or, nous n'avons pas de salaire. On est mal rémunéré selon le travail fourni dans la journée », explique Pobozi Mambanewe, Secrétaire général du Syndicat National des Agents de la

Manutention du Coton du Togo (SYNAMACTO).

Les faits depuis 2022

Constitué en syndicat, le personnel a envoyé au premier responsable de la NSCT qui les a reçu et écouté le 8 avril 2022. Après, un cahier de charges a été transmis au Directeur Général lors de la fête du 1er mai 2022. Une demande d'audience a été introduite pour rencontrer les responsables, afin de discuter de l'amélioration des conditions de vie et de travail dudit personnel.

Une suite a été donnée le 16 décembre 2022. Le 23 décembre 2022, une nouvelle rencontre a eu lieu à la Cellule Commerciale Entrepôt de la NSCT à Lomé avec des promesses des dirigeants de la NSCT. « Ils nous avaient dit que bientôt, nous aurons le



sourire aux lèvres », a laissé entendre Pobozi Mambanewe, Secrétaire général du Syndicat National des Agents de la Manutention du Coton du Togo (SYNAMACTO).

La NSCT avait alors communiqué un nouveau barème qui ne répondait pas aux attentes des agents de la manutention, mais qui était accepté. Ce barème est de 994 FCFA pour le déchargement et 1219 FCFA pour le chargement contre 700 FCFA le déchargement et 800 FCFA le chargement par tonnage. « A notre grande surprise, le soir même de ce 23 décembre 2022, ils nous rappellent pour nous signifier qu'il y a eu une erreur de communication sur le barème. De facto, l'ancien barème est maintenu en attendant une

nouvelle rencontre sur le 26 décembre 2022. Lors de cette réunion du 26 décembre, ils n'ont fait que maintenir le barème de 700 FCFA pour le déchargement et 800 FCFA le chargement par tonnage et il a été dit que le personnel est externalisé auprès d'un cabinet qui prend maintenant en charge seulement la gestion des Ressources Humaines de l'entrepôt », détaille Pobozi Mambanewe.

« La promesse faite à cette réunion, c'est de revoir en bonne et due forme le barème dès que le nouveau SMIG sera officiel. Depuis, le SMIG a été revu à la hausse, mais nous sommes toujours à quai. Dans nos efforts, nous avons obtenu une nouvelle rencontre le 15 mars 2023. A ce rendez-vous,

les dirigeants ont carrément balayé du revers des mains nos doléances et nié les promesses qu'ils ont eux-mêmes faites. Nous avons terminé comme ça l'année 2023 sans obtenir gain de cause. Dès la campagne 2023-2024, nous avons encore introduit une nouvelle lettre d'audience pour stimuler une rencontre sans suite », narre-t-il.

Les doléances

Selon les informations recueillis hier lors de la cessation des activités, les agents de la manutention du coton réclament 1500 FCFA par tonne au chargement comme au déchargement. « Si rien n'est fait, nous allons reprendre nos activités en attendant de lancer une grève illimitée car nous sommes à peu près 160 personnes », précise le SYNAMACTO.

Notons que toutes les balles coton fibre passent par la Cellule Commerciale Entrepôt qui est en quelque sorte le grenier de la NSCT. Ces balles qui sortent des usines de coton de Dapaong, d'Atakpamé, de Notsè sont manutentionnées au sein de la NSCT à Lomé.

TOGO : ASSEMBLÉE NATIONALE

De 91 à 113 députés

L'Assemblée nationale renforce le code électoral et revisite la loi organique relative au nombre de députés. La réforme du code électoral et de la loi organique relative au nombre de députés est justifiée par une préoccupation des acteurs politiques, au regard des contingences sociales, politiques voire économiques.

Charles YAO

Réunie pour le compte de la première session extraordinaire de l'année mardi dernier, la représentation nationale a adopté à l'unanimité deux projets de loi.

Ils portent modification de la loi relative au code électoral et de la loi organique relative au nombre de députés, les conditions d'éligibilité, le régime des incompatibilités et les conditions dans lesquelles il est pourvu aux sièges vacants.

Les travaux ont été présidés par Yawa Djigbodi Tsègan, présidente de l'Assemblée nationale avec la présence effective de Awaté Hodabalo, ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et du Développement des

Territoires, de Christian Trimua, ministre Secrétaire Général du gouvernement et de Essomanam Edjéba, ministre délégué chargé du Développement des Territoires.

Les réformes

Les modifications apportées à la loi relative au code électoral ont pour matrice un scrutin couplé pour les prochaines élections législatives et régionales. Pour être en phase avec ces élections multiples, les modalités de leur organisation doivent être prévues à l'instar de la convocation pour plusieurs scrutins sans perdre de vue les délais impartis pour le dépôt des dossiers de candidature, en l'occurrence, 45 jours au plus tard avant



la date du ou des scrutins, au lieu de 40 auparavant, le délai de 48 heures pour la Cour constitutionnelle de rendre une décision en cas de recours pour refus d'enregistrement d'une candidature ainsi que le versement du cautionnement.

En ce qui concerne la loi organique n° 2012-013 du 6 juillet 2012 fixant le nombre de députés à l'Assemblée nationale, les conditions d'éligibilité, le régime des incompatibilités et les conditions dans lesquelles il est pourvu aux sièges vacants,

modifiée par la loi organique n° 2013-009 du 11 avril 2013, elle porte le nombre de députés de 91 à 113 sur la base notamment de l'augmentation sensible de la population, des difficultés d'accès à la population dues à la situation géographique de certaines circonscriptions électorales et à la nécessité d'éclater des circonscriptions électorales englobant deux préfectures.

« Ce vote renforce la démocratie et l'Etat de droit. Il donne au gouvernement ainsi qu'aux institutions de

la République un instrument juridique induit par un nouveau contexte », a laissé entendre Awaté Hodabalo, ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et du Développement des Territoires. Il est à noter que « le gouvernement mettra tout en œuvre pour un usage judicieux des instruments juridiques pour l'organisation des élections apaisées, justes et équitables ». La présidente de l'Assemblée nationale s'est félicitée de l'ensemble des contributions faites par les collègues députés.

Elle salue l'accompagnement des membres du gouvernement et relève que « les modifications substantielles apportées à ces deux lois tiennent compte des réalités de l'heure et visent, à terme des élections transparentes, justes et apaisées ».

La répartition du nombre de députés par circonscription se fera par décret présidentiel dans les prochains jours.

RESTAURATION DES MOYENS DE SUBSISTANCE

PIA dévoile les résultats de la Phase 1

Dans le cadre de ses actions auprès des personnes affectées par son installation, la Plateforme Industrielle d'Adétikopé (PIA) a publié, le 19 janvier dernier, les résultats de la 1ère phase de son projet de restauration des moyens de subsistance.

Nicolas EDORH

Consciente des défis auxquels sont confrontées les Personnes Affectées par le Projet (PAP), PIA a mis en place une série de projets et d'activités régénératrices de revenus dans divers secteurs, touchant ainsi la vie de plus de 200 personnes affectées. Ces initiatives ont été déployées avec succès dans les domaines clés tels que l'artisanat, le commerce, l'élevage, l'emploi, l'agriculture, et la formation professionnelle.

Actions majeures de PIA

Dans le secteur agricole, PIA a fait la location et le nettoyage de terres agricoles pour les personnes affectées, fourni des semences de qualité et de l'engrais, et a offert une formation sur les techniques agricoles. Il faut préciser qu'on dénombre ici 32 PAP.

Sur le plan de l'élevage où 22 PAP sont recensées, PIA a

assuré la construction d'enclos pour favoriser l'élevage responsable, la fourniture de bétail de qualité ainsi que des formations intensives sur les techniques d'élevage.

Dans le secteur commercial, la Plateforme Industrielle d'Adétikopé a construit deux hangars et des toilettes pour soutenir le commerce local dans le marché d'Adétikopé, géré l'approvisionnement en marchandises à commercialiser et une formation approfondie en gestion commerciale. Ils sont au total 67 PAP dans ce secteur.

L'artisanat est également concerné par les actions de PIA, puisque cette dernière a fourni des équipements nécessaires pour stimuler l'artisanat local et assister les 05 PAP entrepreneurs dans le cadre d'une formation en gestion pour renforcer les compétences



entrepreneuriales.

Des initiatives sont en cours pour promouvoir l'employabilité (83 PAP à PIA) de même qu'un programme de formation professionnelle concernant 08 PAP pour développer des compétences spécifiques.

PIA s'engage résolument à apporter des changements positifs et durables dans la vie des personnes affectées par le projet, en alignement avec

ses valeurs fondamentales de durabilité et de responsabilité sociale. « La réussite de la Phase 1 démontre notre engagement envers le bien-être des communautés touchées. Nous sommes impatients de poursuivre notre travail pour créer un impact significatif et durable dans les prochaines phases du projet », a déclaré Frank Owusu-Ansah, General Manager HSE/ESG à PIA.

La Plateforme Industrielle d'Adétikopé (PIA) est une

zone industrielle intégrée installée sur plus de 455 ha, et axée sur la création des florissantes chaînes de valeur allant de l'approvisionnement en matières premières, à la transformation des ressources (fabrication) et à l'exportation de produits finis. Elle vise à fournir aux investisseurs une passerelle pour intégrer le paysage africain en leur fournissant les infrastructures, une ambiance propice aux affaires et les accompagner tout au long de la chaîne de valeur de leurs produits par son approche écosystémique.

En plus de son guichet unique, PIA a un poste de police ainsi qu'une caserne de sapeurs-pompiers, parmi tant d'autres installations. ARISE est une entreprise experte dans le développement d'infrastructures industrielles et de leurs écosystèmes dédiés. Elle conçoit, finance, construit et gère de grands projets dans toute l'Afrique à l'image de PIA au Togo.

LOI DE FINANCES 2024

L'OTR passe à la vulgarisation

Dans le but de donner à ses partenaires un aperçu des mesures fiscales et douanières contenues dans la loi de finances, exercice 2024, l'Office Togolais des Recettes (OTR) a lancé mercredi dernier 10 janvier 2024 à Lomé, une campagne de vulgarisation. C'était au cours d'une conférence qui a réuni, les associations et organisations partenaires de l'administration fiscale, sous la direction du Commissaire Général de l'OTR, Philippe Kokou Tchodie. L'Office Togolais des Recettes a également entamé des rencontres d'échanges et de sensibilisation sur les innovations de cette loi sur toute l'étendue du territoire national.

Charles YAO

Diverses actions de communication sont prévues dans ce cadre, notamment une rencontre avec les associations corporatistes ou faitières des opérateurs économiques. La loi de finances exercice 2024 comporte des dispositions fiscales et douanières qui, selon les responsables de l'OTR, nécessitent une vulgarisation pour une bonne compréhension de tous les acteurs concernés par son exécution.

Les mesures proposées visent une mobilisation optimale des recettes fiscales tout en prenant en compte les préoccupations du secteur privé et les exigences liées à la poursuite de l'amélioration du climat des affaires. Pour le budget 2024, les modifications de la loi fiscale sont articulées autour de quatre grands ensembles de préoccupations à savoir, la mobilisation optimale des ressources, les mesures à caractère social, la simplification des procédures et le renforcement du contrôle et les réajustements

techniques.

Ces mesures sont regroupées en deux grandes catégories que sont les modifications du Code Général des impôts (CGI), du Livre des Procédures Fiscales (LPF) et du Code des Douanes National; les mesures spécifiques.

Quelques innovations de la LOFI 2024

En ce qui concerne la mise à disposition d'un véhicule, il y a lieu de prendre en considération le tiers (1/3) des charges liées au véhicule, notamment l'amortissement admis en déduction, les frais de carburant, d'entretien, de réparation et d'assurance y compris les autres charges d'utilisation et de propriété supportées par l'employeur.

Dans le cas de la mise à disposition du salarié d'un véhicule dont l'entreprise est locataire, l'avantage en nature imposable entre les mains du salarié est égal au tiers (1/3) de toutes les charges de location et d'utilisation supportées par



l'entreprise et déductibles des bases imposables à l'impôt sur le revenu.

Les personnes physiques passibles de l'impôt sur le revenu en raison de leurs activités industrielles, commerciales ou non commerciales et les sociétés et autres personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés sont passibles d'un minimum forfaitaire de perception. Il est dû en cas de déficit ou lorsque le résultat fiscal ne permet pas de déterminer un impôt supérieur à celui-ci. Pour son calcul, il est fait application d'un taux de 1% du chiffre d'affaires hors Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), du dernier exercice clos. Ce taux est porté à 2% en ce qui concerne l'importation en vue de la revente, des véhicules d'occasion mis en circulation sur le territoire togolais.

En aucun cas, son montant ne peut être inférieur à vingt mille (20.000) FCFA pour les contribuables qui

sont au régime du bénéfice réel d'imposition. Le chiffre d'affaires correspond à celui de l'ensemble des opérations réalisées par les contribuables dans l'exercice de ses activités professionnelles courantes. S'agissant de l'importation en vue de la revente, des véhicules d'occasion, la base est constituée par la valeur en douane déterminée conformément aux dispositions du Code des douanes national.

Le taux réduit de 10% de la TVA sur les prestations de l'hôtellerie institué pendant la période Covid 19 a été supprimé pour soumettre toutes les activités au taux normal de 18%, tandis qu'il y a eu relèvement du taux de la taxe sur les produits de jeu de hasard (loterie). Cette taxe est assise sur la marge brute des entreprises de loteries et collectée par celles-ci pour être reversée au Trésor public. Le montant de la taxe est affecté dans les proportions ci-après : 5/7 du prélèvement au budget de l'Etat et des collectivités

locales respectivement à hauteur de 80% et 20% ; 2/7 du prélèvement constituent une ressource affectée dont les modalités de répartition sont précisées par acte réglementaire du ministre des Finances. Le prélèvement est fixé à 7% de la marge brute pour les produits des paris à la côte fixe ; 7% des recettes brutes pour les paris mutuels et les autres jeux mis à la disposition du public.

En ce qui concerne la taxe foncière, l'article 260 indique que lorsqu'un propriétaire de terrain ou d'un immeuble portant une construction sans grande valeur loue le fonds à bail, à charge pour le locataire de construire à ses frais, un immeuble bâti de valeur ou de consistance donnée devant revenir sans indemnités et libre de toutes charges au bailleur à l'expiration du bail, la taxe foncière des propriétés bâties est due par le locataire ou preneur, à raison de l'immeuble construit. Dans le cas considéré, la taxe foncière est due par le preneur, à partir du 1er janvier de l'année qui suit celle de l'achèvement de la construction. Durant la même période, le propriétaire du sol ou bailleur est redevable de la taxe foncière.

Notons que la loi de finances (LOFI), exercice 2024, a été votée à l'unanimité par l'Assemblée Nationale le 22 décembre 2023.

FORUM DE RECRUTEMENT

AfricTalents à Lomé les 23 et 24 février 2024

Au cœur des enjeux du capital humain depuis plus de 25 ans, Africsearch est l'acteur de référence de la promotion des Talents pour l'Afrique. C'est dans ce cadre qu'il organise chaque année le forum de recrutement AfricTalents, une passerelle entre les entreprises et les diplômés, cadres locaux ou de la diaspora.

Le Centre de conférences d'Ecobank Transnational Incorporated (E.T.I.) abritera la 4ème édition du forum AfricTalents Lomé les 23 et 24 février 2024. Une opportunité pour les talents de promouvoir leur expertise, rencontrer des potentiels recruteurs ; et pour les entreprises, de dénicher les meilleurs talents.

Très ciblé, le nouveau

format du forum permettra aux entreprises de toucher directement les meilleurs candidats. « Les entreprises, qui viennent à AfricTalents, veulent, tout de suite, aller à l'essentiel. Donc, elles nous soumettent les profils qu'elles recherchent et nous, en tant que cabinet de recrutement, faisons un travail de présélection pour inviter les candidats qui y correspondent », a expliqué



Diane Acouetey-Anawi, coordinatrice des forums

AfricTalents.

Aux candidats : « Vous êtes jeune diplômé ou cadre expérimenté, vous êtes à l'écoute du marché et vous souhaitez donner un nouvel élan à votre carrière ? Inscrivez-vous dès à présent sur <http://www.africalents.fr> »

Aux recruteurs : « Vous cherchez le meilleur moyen de rencontrer les hauts potentiels du Togo, d'Afrique de l'ouest ou d'ailleurs, de vous constituer un vivier de candidats, de mettre en avant votre marque employeur et de communiquer sur vos activités en Afrique et par le Monde, contactez nos équipes via lome@africalents.com.

Nous nous ferons un plaisir de vous accompagner dans votre développement ! »

AfricTalents, c'est aussi des interventions de dirigeants et de DRH, des conférences d'experts liées à des thèmes d'actualités en Afrique ou encore des ateliers animés par des coaches expérimentés ! Rendez-vous sur www.africalents.fr

CBI TOGO

Coris Money : Bilan et Perspectives

Du 17 au 21 janvier 2024, l'équipe de distribution de Coris Money, la solution de paiement mobile de Coris Bank International Togo (CBI TOGO) était en séminaire annuel à Kpalimé. Cette rencontre a réuni des talents et des acteurs pour des réflexions stratégiques nécessaires à l'avancement des services financiers innovants sur le plan digital.

Dans un communiqué de presse, CBI TOGO précise que lors de ce séminaire annuel, l'équipe a passé en revue les performances de chaque zone opérationnelle durant l'année écoulée, célébrant ainsi les réussites et l'engagement exceptionnel dans la promotion des services de Coris Money.

En ce qui concerne la nouvelle année 2024, des objectifs ambitieux ont été présentés, mettant ainsi en exergue la volonté de l'équipe de poursuivre sa croissance et d'étendre son influence sur le marché de la monnaie électronique togolais. La fixation de ces objectifs symbolise l'engagement envers l'excellence et l'innovation.

Une formation annuelle axée sur la « Gestion de Projet Marketing et Management de la Force de Vente », était la cerise sur le gâteau, offrant aux participants l'opportunité d'acquérir des compétences de pointe pour relever les défis dynamiques du secteur financier. La séance de sensibilisation sur la conformité réglementaire a souligné l'importance cruciale du respect des normes pour assurer la confiance de la clientèle.

« Ce séminaire n'était pas seulement une réunion d'affaires, mais plutôt une plongée profonde dans les réussites passées, les défis à venir et les opportunités émergentes pour Coris Money.



Un moment clé marqué par la collaboration, la réflexion stratégique et la préparation pour une année pleine de promesses et de réalisations », indique CBI TOGO dans son communiqué de presse.

Coris Money est un porte-monnaie électronique associé au numéro de téléphone qui à partir d'un smartphone, tablette, ordinateur, borne tactile GAB/DAB, TPE, et sans même disposer d'un

compte bancaire, permet d'envoyer et de recevoir de l'argent, payer des factures, d'effectuer des achats en ligne et bien d'autres opérations sans se déplacer.

En plus de services mobile money, Coris Money permet d'avoir accès à son compte bancaire à travers le service Bank to Wallet/Wallet to Bank qui permet à un client de CBI TOGO ou d'autres établissements financiers partenaires de relier son compte bancaire à son compte Coris Money et assurer une interaction dynamique entre le porte-monnaie et le compte bancaire.

Coris Money permet de faire des transferts d'argent, des dépôts et retraits d'argent, des paiements marchands, des paiements de factures (TDE, New World TV, Canalbox, Cash power, CEET...), des paiements de factures, d'impôts, des cotisations sociales CNSS, etc bien d'autres.

LA CARAVANE DU BREAKING, ETAPE RÉGION MARITIME ET GRAND LOMÉ

B-boy Dur-A-Cuire et B-girl Alicia Zira plus forts

La Caravane du Breaking organisée par la Fédération Togolaise de Danse Sportive (FTDS), a tenu toutes ses promesses ce week-end sur le terrain multisports d'Agoè-Nyivé 1 pour ce qui est de l'étape de la Région Maritime et du Grand Lomé.

Démarrée le 27 novembre 2023 dans la région des Savanes, plus précisément à Dapaong, l'initiative a sillonné toute l'étendue du territoire national, avec en toile de fond, l'organisation de workshops et de compétitions régionales pour dégager les meilleurs pour la finale prévue à Lomé cette année.

A Lomé, sur les 12 b-boys inscrits, quatre d'entre eux ont obtenu leur ticket pour la finale.

A l'issue de cette compétition régionale, chez les hommes, B-boy Dur-A-Cuire a surclassé ses pairs en terminant à la 1ère place du podium. Il est suivi de B-boy Toua classé 2ème, B-boy Cordi Machine qui occupe la 3ème place et B-boy Rodi qui prend le 4ème rang après avoir déclaré forfait lors

de la petite finale.

Du côté des b-girls, c'est B-girl Alicia Zira qui remporte la 1ère place, accompagnée de B-girl Jeanny et B-girl Neeja Roberta qui sont qualifiées pour la finale.

« Nous avons assisté à une très belle compétition. On s'y attendait. Le niveau est un peu plus élevé lors de cette étape. On a vécu de très beaux battles. Le spectacle était ouf. Et c'est plaisant. C'est ça le breaking », a déclaré Elom Attissogbe, Secrétaire Général de la Fédération Togolaise de Danse Sportive (FTDS). « C'est donc la dernière étape des régionales. Nous allons nous activer pour la finale qui aura lieu très bientôt », a-t-il déclaré. Seize (16) b-boys sont qualifiés pour la finale. Il s'agit de Spinol, Kasno, Jules, Jo



Latino, Berkate, Kratos, Chris Paul, Power Kay, Hakeem, Lil Zeus, Wizz, Jérôme, Dur-A-Cuire, Toua, Cordi Machine et Rodi.

Chez les b-girls, elles sont huit (08) à obtenir leur pass pour la finale. B-girl Alicia Zira, b-girl

Jeanny, b-girl Neeja Roberta, b-girl Astral, b-girl Patricia, b-girl Fredy, b-girl Paulette et b-girl Awa repêchée.

La Caravane du Breaking a été officiellement lancée le 07 octobre dernier. L'initiative est soutenue par le Ministère

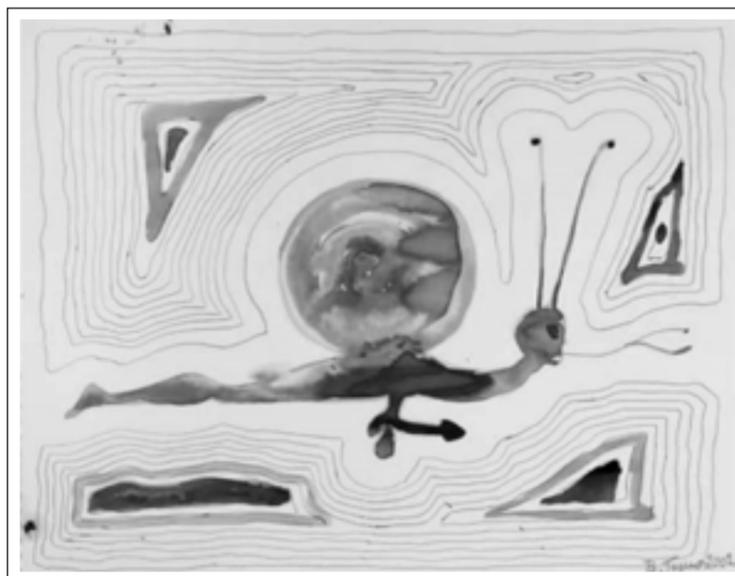
de l'Europe et des Affaires Etrangères, le Département de la Vienne en France et s'inscrit dans le cadre des Jeux Olympiques Paris 2024. Elle est labellisée « IMPACT 2024 ».

CONTREFAÇON DES ŒUVRES D'ART

La menace persiste

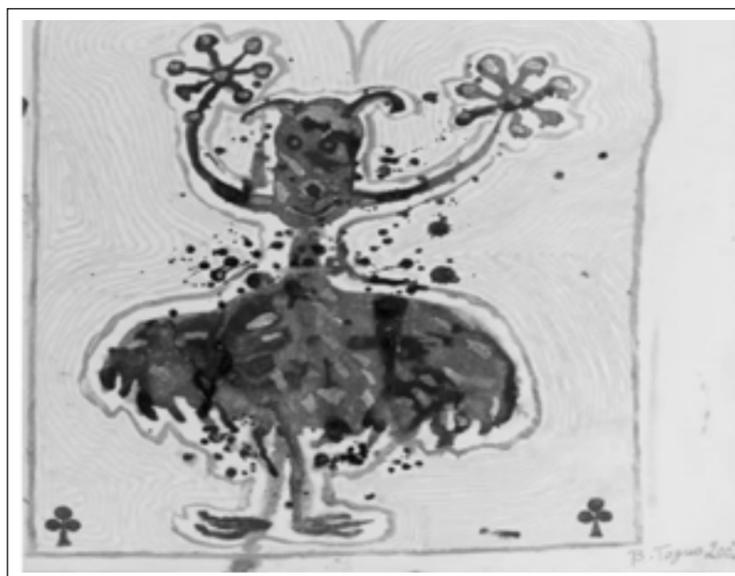
La contrefaçon des œuvres d'art demeure une menace sérieuse pour les artistes plasticiens, compromettant non seulement leur réputation, mais également la valeur de leur travail sur le marché. Récemment, l'artiste contemporain Barthélémy Toguo a été confronté à la découverte de fausses œuvres portant son nom dans la ville de Neuilly-sur-Seine, en France, soulignant l'ampleur de ce problème.

Richard LATE



créativité d'autrui à des fins lucratives.

Quelques conseils Les artistes doivent conserver leur processus créatif, y compris des esquisses, des photographies et des notes. Cette documentation peut



des dossiers détaillés de être cruciale en cas de litige.

Une signature distinctive et authentique sur chaque œuvre peut servir de marque d'identification. Les faussaires ont souvent du mal à reproduire avec précision les signatures artistiques.

Fournir des certificats d'authenticité avec chaque œuvre peut renforcer la légitimité et la traçabilité, aidant les collectionneurs à distinguer les originaux de la contrefaçon. Les artistes doivent être vigilants quant à la présence de leurs œuvres sur les plateformes en ligne et signaler toute activité suspecte. Le suivi numérique peut également être utile.

Il faudrait aussi sensibiliser le public sur l'authenticité des œuvres d'art et encourager l'achat auprès de sources fiables pour contribuer ainsi à la protection de l'industrie artistique.

La contrefaçon des œuvres d'art demeure un gros challenge. Mais les artistes peuvent prendre des mesures proactives pour protéger leur travail. La communauté artistique et les institutions juridiques doivent collaborer pour lutter contre cette menace et préserver l'intégrité du monde de l'art.



Un cas spécifique : Barthélémy Toguo

Barthélémy Toguo, artiste camerounais renommé, a été victime de la contrefaçon d'œuvres d'art attribuées à son nom. Cette affaire met en lumière la nécessité cruciale de protéger l'intégrité artistique des créateurs et de prendre des mesures contre ceux qui

tendent de capitaliser sur leur renommée.

Les conséquences pour les faussaires d'œuvres d'art peuvent être sévères, comme en témoigne le cas actuel avec une peine de 57 ans de prison pour le faussaire impliqué. Cela souligne la gravité juridique de la contrefaçon, destinée à dissuader ceux qui cherchent à exploiter la

AVIS DE DECES



MISSEWOU Ablu

Vendeuse a Gbossimé sise à Lomé quartier Atikoumé
Rappelée à Dieu le 1er décembre 2023 dans sa 75ème année à Lomé

Maman AGBEDANOU Essi Venounyé VI Chef canton de Wli Centre
Chef de la famille SOVON Trévé Komlan
Osofo SOVON Missidan Président Cantonal de la Fédération National des Cultes Vodou et des Traditions du Togo (FNCVTT)

Les familles :

SOVON de Tsevie Wli centre, MISSEWOU de Vogan, AGBAVON de Lomé
KENOU de Djrékpo Hagou, Amegan de Tsevie boloumoudji
ADEDJE de kovie, LAWSON d'Aného, LAGBO du Bénin

Les enfants de la défunte :

SOVON Koffi de Canada son épouse et leurs enfants,
SOVON Yawo Messan à Lomé son épouse et leurs enfants,
SOVON anani à Lomé son épouse et leurs enfants,
AGBAVON édem délali

Ont la douleur de vous annoncer le décès de

MISSEWOU Ablu

Vendeuse a Gbossimé sise à Lomé quartier Atikoumé
Rappelée à Dieu le 1er décembre 2023 dans sa 75ème année à Lomé

Les familles vous invitent ou vous prient de vous unir d'intention au

PROGRAMME CI-APRÈS :

Vendredi 16 Février 2024 : 17H00 Veillée à Tsévié (Wli)
Samedi 17 Février 2024 : 16H00 Enterrement à Tsévié (Wli)
Dimanche 18 Février 2024 : 09H00 Sortie de deuil à Tsévié (Wli)
Maison mortuaire : maison SOVON à Tsévié Wli Centre



Récépissé No 0546/31/05/16/ HAAC

Djidjolé - Batomé, von après
Maison Suzanne AHO, en face
de l'église EAC-TOGO
Tél : 90 03 83 30 / 98 01 82 02
www.lanouvelletribune.net

Directeur de la Publication

Elom K. ATTISSOGBE
Tél : (+228) 91 90 48 04 /
98 01 82 02

Rédacteur en chef
Nicolas EDORH

Rédaction
Elom ATTISSOGBE
Nicolas EDORH
Béatrice AGBODJINO

Infographie
La Nouvelle Tribune

Impression
SDR

Tirage
2.500 exemplaires



ENSEMBLE POUR DE MEILLEURES PERSPECTIVES

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE

La Banque Autrement

<https://togo.coris.bank>

